

## Règlements du concours 30 ans à prendre soin des gens

Le concours **30 ans à prendre soin des gens** (« concours ») vous est présenté par Amerispa Inc. (« **Amerispa** »). Le concours commence le 27 mai 2024 à 09 h 00 (HAE) et se termine le 17 juin 2024 à 23 h 59 (HAE) (« **période du concours** »).

### ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité avant la période du concours et qui participent au concours (le « **participant** »). Les employés, représentants et agents d'Amerispa et de ses filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours.

### PARTICIPATION

Le concours est disponible sur le site web d'Amerispa et Moment Spa :

#### **Amerispa**

FR : <https://amerispa.ca/concours-30-ans/>

#### **Moment Spa**

FR : <https://momentspa.ca/concours-30-ans/>

Pour participer au concours, le participant doit utiliser un des formulaires de participation disponibles sur les pages web nommées ci-haut et y inscrire tous les renseignements demandés. **Une participation par personne** sur un des deux liens pour la durée du concours.

### TIRAGE DU PRIX

Un tirage au sort aura lieu le 18 juin 2024 à 13h00 (HAE), par un représentant d'Amerispa, au siège social situé au 100 du boulevard de la Marine, suite 2A, à Varennes, parmi toutes les participations admissibles reçues depuis le début du concours.

Les 30 premiers participants tirés au sort qui auront complété le formulaire de participation seront déclarés gagnants, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement, et se verront attribuer l'un des prix ci-dessous.

## **PRIX À GAGNER**

Chaque prix doit être accepté tel que décerné, et il ne peut pas être transféré, ni remboursé, ni vendu, ni échangé en argent ou autrement.

Trois gagnants se verront attribuer chacun une escapade détente pour deux (2) personnes dans l'un de nos hôtels affiliés (incluant une nuitée en occupation double, un crédit de 200 \$ pour le souper, le petit-déjeuner ainsi que deux (2) massages de détente de 50 minutes) d'une valeur approximative de 1 400 \$ chacune. Le choix de l'hôtel se fera parmi la liste des hôtels affiliés avec le responsable Amerispa selon les disponibilités aux dates souhaitées. Ce séjour devra être utilisé dans un délai d'un an suivant la réception du prix.

27 gagnants se verront attribuer chacun un forfait détente pour une (1) personne dans l'un de nos centres Amerispa ou Moment Spa (incluant un massage de détente, un soin jambes confort et un accès aux plans d'eau.) d'une valeur approximative de 300 \$ chacun. Ce forfait devra être utilisé dans un délai d'un an suivant la réception du prix.

Le prix ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit aux présentes et aucune autre allocation n'est accordée. Le gagnant et la personne l'accompagnant (pour l'escapade détente), le cas échéant, doivent notamment mais non limitativement assumer les frais suivants :

- transport et stationnement ;
- montant de soins excédant le montant alloué, le cas échéant ;
- toutes dépenses personnelles.

## **RÉCLAMATION DES PRIX**

Les gagnants seront avisés par courriel dans les cinq (5) jours suivant le tirage au sort. Les gagnants devront confirmer la réclamation de leur prix selon les instructions d'Amerispa dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à partir de la date à laquelle ils auront été contactés.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre un gagnant dans les soixante-douze (72) heures suivant la première tentative de contact, ou si la personne refuse le prix ou omet de retourner le formulaire de déclaration et d'exonération selon les modalités indiquées ci-dessous, elle perdra automatiquement son prix et Amerispa pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

Avant d'être déclaré gagnant, chacun des gagnants devront signer un formulaire de déclaration et d'exonération confirmant notamment :

- qu'il se conforme aux exigences d'admissibilité;

- qu'il a lu les règlements du concours et qu'il s'y conforme en tous points;
- qu'il accepte le prix tel qu'il est attribué;
- qu'il dégage et convient de dégager de toute responsabilité Amerispa, ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires, ses agences de promotion ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

En participant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Amerispa qui se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

Amerispa se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours et de bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement toute personne soupçonnée d'intervenir de façon illicite dans le processus de participation ou le déroulement du concours, de contrevenir au règlement officiel ou de faire preuve d'une conduite antisportive ou perturbatrice, ou d'agir dans l'intention de nuire, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En s'inscrivant au concours, les participants conviennent qu'Amerispa se réserve le droit de publier, sans compensation, le nom, l'adresse et la photo de tous les gagnants, et les participants renoncent à tous droits d'impression, de diffusion et autre forme de publicité.

Pour être déclaré gagnant, le participant tiré au sort devra avoir complété le formulaire de déclaration et d'exonération.

Les participants conviennent qu'Amerispa ne saurait être tenu responsable de toute erreur, défaillance ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, Amerispa se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants, au prix attribué et à son utilisation, Amerispa, ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Amerispa décline toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au concours; vi) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une participation dans le cadre du concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Amerispa se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du concours. Amerispa décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liées au concours.

Amerispa se réserve le droit de modifier le règlement du concours ou d'y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du concours seront publiés sur <https://amerispa.ca/concours-30-ans/> et <https://momentspa.ca/concours-30-ans/>

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin qu'il soit

tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le règlement du concours est accessible sur <https://amerispa.ca/concours-30-ans/> et <https://momentspa.ca/concours-30-ans/>